

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Autres  
domaines de  
compétences

Sous matière : Autres  
domaines de  
compétences des  
communes

**OBJET :  
AUTORISATION  
DE  
DEROGATION  
AU PRINCIPE DE  
REPOS  
DOMINICAL DES  
SALARIES EN  
2019 – AVIS DU  
CONSEIL  
MUNICIPAL**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 11

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL  
EN DATE DU : 04.12.2018

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 04.12.2018

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **18 DEC. 2018**

Séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2018,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO  
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD  
Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,  
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François,  
BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal,  
BUSTOS Jean-Paul, LINOUS Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL  
Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
M. SOL Philippe donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme GIRAL Hélène,  
Mme EL KHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,  
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme CHABERT Sabine,  
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUS Stéphane,  
Mme CHOPIN Marie-Christine donne procuration à M. THOMAS Guy,  
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : M. GRIMAUD Bernard,

M. le Maire informe l'assemblée que, suite à la loi n°2015-990 du 6 Août 2015,  
dite loi Macron, les modalités d'autorisation de dérogation au repos dominical  
des salariés (ouvertures de commerces le dimanche) ont changé.

Lorsque le Maire souhaite accorder cette dérogation pour l'ouverture des  
commerces le dimanche, un avis du Conseil Municipal est dorénavant requis.

M. le Maire indique que la Chambre de Commerce et d'Industrie par courrier en  
date du **21 juin 2018**, a précisé, après concertation avec les commerçants  
locaux, les dates souhaitées pour **2019**.

Il s'agit des dimanches suivants qui concernent l'ensemble des commerces,  
hors concessions automobiles :

- Les 13 et 20 janvier 2019, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> dimanches des soldes  
d'hiver,
- Les 30 juin et 7 juillet 2019, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> dimanches des soldes  
d'été,

- Le 26 mai 2019, fête des mères,
- Le 16 juin 2019, fête des pères,
- Le dimanche de la fête du Cassoulet 2019,
- Les 1er, 8, 15 et 22 décembre 2019, avant les fêtes de Noël.

En outre, pour les concessions automobiles et suite au courrier en date du **18 septembre 2018** du **Conseil National des Professionnels Automobiles**, nous informant des dates nationales pour **2019** des journées portes ouvertes des concessionnaires automobiles, les dates suivantes sont proposées :

- **Dimanche 20 janvier**
- **Dimanche 17 mars**
- **Dimanche 16 juin**
- **Dimanche 13 octobre**

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les dérogations au repos dominical aux dates précitées.

Il précise qu'un arrêté municipal prévoira ultérieurement et après avis des organisateurs d'employeurs et de salariés intéressés, conformément à la réglementation, les conditions de mise en œuvre.

Sous réserve du recueil de l'avis favorable du conseil communautaire sollicité en date du 28 août 2018.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**EMET** un avis favorable aux dérogations au repos dominical aux dates précitées.

ADOpte PAR 28 VOIX POUR  
5 VOIX CONTRE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 décembre 2018.



Le Maire,

*Patrick MAUGARD*  
**Patrick MAUGARD**

Ampliation faite le :

**17 DEC. 2018**

Certifiée exécutoire par réception

en Préfecture le :

**14 DEC. 2018**

Par publication le :

**18 DEC. 2018**

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

*Hervé ANTOINE*

Hervé ANTOINE

